



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officines

Question écrite n° 122408

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la disparition du dispositif Cyclamed. Dans les dix-huit mois suivant l'adoption du projet de loi portant sur diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine du médicament, le recyclage à des fins humanitaires des médicaments non utilisés devra cesser. Un certain nombre de rapports, d'ONG notamment, montrent que ce dispositif ne répond pas réellement aux attentes des pays concernés, et qu'il n'apporte pas de garantie dans la qualité et l'utilisation des médicaments. Pourtant, la collecte est le seul moyen pour certaines populations d'avoir accès aux médicaments. Il souhaiterait donc connaître les pistes de réflexion déjà engagées par son ministère pour faciliter l'accès de ces populations aux médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122408

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3907